RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1213) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE CAGE, A MONSIEUR CHARLES EDOUARD GARCIA

DÉCISION N° DM-26-337

EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au maire ;

VU la demande de Monsieur Charles-Edouard GARCIA, élève du conservatoire, de s'exercer seul au chant dans la salle Cage, les mardis du 8 septembre 2026 au 29 juin 2027 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 10h30 à 11h00, les vendredis du 11 septembre 2026 au 02 juin 2027 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 11h00 à 11h30 et les samedis du 12 septembre 2026 au 3 juillet 2027 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 11h00 à 11h30. Soit un total de 51h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Charles-Edouard GARCIA, élève du conservatoire, une convention de location de salles, afin de s'exercer seul au chant dans la salle Cage, les mardis du 8 septembre 2026 au 29 juin 2027 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 10h30 à 11h00, les vendredis du 11 septembre 2026 au 02 juin 2027 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 11h00 à 11h30 et les samedis du 12 septembre 2026 au 3 juillet 2027 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 11h00 à 11h30. Soit un total de 51h30.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260924-lmc1H14634H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/09/2026
Date de Publication : 24/09/2026